REGLEMENT DU JEU
« CONCOURS YOOJO X WELLPAPERS X LUMEERS **»**
(Ci-après le « **Règlement** »)

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par

- Netdistrict SA, société au capital de CHF 285'661, dont le siège social est situé Chemin du Pré-Fleuri, 5, 1228 Plans-les-ouates, immatriculée au RCS de Genève, agissant pour sa marque Yoojo

- EVERYPRINT S.L, société au capital de X, dont le siège social est situé Everyprint S.L – Sociedad Limitada – Carrer de Zamora 45, 5-1, immatriculée au RCS de Barcelone, agissant pour sa marque Wellpapers

- AXIOM COMPANY, société au capital de 10 000€, dont le siège social est situé 66 avenue des champs-elysées 75008 Paris, immatriculée au RCS de Bobigny, agissant pour sa marque Lumeers

(ci-après l' « **Organisateur** », la « **Société Organisatrice** » ou « **nous** »).

Ce Jeu est organisé directement sur Instagram, Facebook et TikTok sur le compte @yoojo en collaboration avec @wellpapers_com, @lumeers_com (ci-après la « **Plateforme** »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent Règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent Règlement ainsi que les conditions d'utilisation de la Plateforme accessibles directement via la Plateforme.

A ce titre, il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé à, ni géré, ni sponsorisé par Meta, TikTok et que les personnes participant et remplissant les conditions décrites à l'Article 3 (ci-après « **Participant(s)** ») ne fourniront d'informations qu'à l'Organisateur et non à Meta, TikTok ou l'influenceur.

Vous êtes informés que la Plateforme appartient à des tiers et qu'en conséquence la diffusion et l'utilisation de votre contenu (ci-après « **Contenu** ») sur cette Plateforme seront régies par les conditions d'utilisation établies par ces tiers.

Ce Règlement peut être adressé, gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la Durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse suivante : contact@yoojo.com

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre de ce Règlement, les termes commençant par une majuscule auront les significations suivantes :

« **Contenu** » désigne la/le commentaire publié(e) sur la Plateforme par un Participant ;

« **Gagnant** » désigne le ou la Participant(e) désigné(e) gagnant(e) du Lot par la Société Organisatrice selon les conditions de l'Article 4.1 ;

« Jeu » désigne le présent jeu en ligne « CONCOURS YOOJO X WELLPAPERS X LUMEERS » ;

« **Lot** » désigne le(s) produit(s) ou service(s) proposé(s) par la Société Organisatrice remporté(s) par le(s) Gagnant(s) et détaillés à l'Article 4.2 ;

« Participant » ou **« vous »** désigne le ou la participant(e) au Jeu qui remplit les conditions énumérées à l'Article 3 ;

« Plateforme » : désigne les comptes Instagram, Facebook et TikTok de la Société Organisatrice sur lesquels se déroulent le Jeu ;

ARTICLE 2 : DUREE ET ETENDUE GEOGRAPHIQUE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 07 juillet 2025 à partir à 18h00 au 15 juillet 2025 jusqu'à 18h (ci-après la « **Durée du Jeu** »).

Le Jeu est ouvert exclusivement aux personnes physiques visées à l'Article 3.1 du présent Règlement à Paris et périphérie, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Annecy.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes capables juridiquement (personnes âgées de plus de 18 ans à la date de début du Jeu et non frappées d'une incapacité). La Société Organisatrice pourra vous demander de lui faire parvenir une photocopie d'un justificatif d'identité.

Une seule participation par compte Instagram, Facebook et TikTok et par personne est autorisée (même adresse postale, même nom de famille et prénom et même compte utilisateur).

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal). A cet effet, un justificatif d'identité pourrait vous être demandé.

La participation au Jeu se fait exclusivement via la Plateforme.

Il est expressément précisé que les modèles et tout autre figurant présent sur les Contenus postés par les Participants sur la Plateforme ne sauront être considérés comme des Participants.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées au présent article. Vous vous engagez à compléter le formulaire d'inscription de bonne foi, étant entendu que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Vous acceptez que les données que vous nous soumettez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information soient exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

3.2. DEROULEMENT DU JEU

Dans le cadre du Jeu "CONCOURS YOOJO X WELLPAPERS X LUMEERS", pour participer, le Participant devra suivre les étapes suivantes :

1) Suivez @Yoojo, @wellpapers et @Lumeers
2) Likez ce post
3) Commentez en taguant 2 ami(e)s qui aimeraient un nouveau cocon

Le tout dans les temps précisés en caption

3.3. DISPOSITIONS GENERALES

La participation au Jeu se fait uniquement via la Plateforme conformément aux instructions décrites sur le présent Règlement. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante: contact@yoojo.com

Toute tentative de fraude entrainera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent Règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

Il est interdit aux Participants ou à tout tiers, par quelconque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'influencer les résultats, par un moyen automatisé ou déloyal, la validité de la désignation du ou des Gagnant(s) ou de faciliter l'augmentation du nombre de votes d'un Participant par quelque procédé frauduleux que ce soit. Le(s) Lot(s) ne saurai(en)t être attribué(s) à l'auteur ou au bénéficiaire d'une fraude ou de tout autre procédé déloyal.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant.

D'une manière générale, tout Participant s'interdit de publier tout Contenu, qui serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) permettant l'identification d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc. (iv) contraire aux conditions d'utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs et une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits.

De même, les Contenus mettant en avant des personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisés.

Les publications feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de la Société Organisatrice.

Seuls les Contenus respectant les conditions décrites à cet Article seront acceptés par la Société Organisatrice et pourront être pris en compte.

La Société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la publication contreviendrait à ces exigences.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS

4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS

Le nombre de Gagnants du Jeu "CONCOURS YOOJO X WELLPAPERS X LUMEERS_Règlement" sera de : 1 (un).

Un tirage au sort sera réalisé parmi les Participants afin de déterminer 1 (un) Gagnant. Il sera effectué le 15 juillet 2025.

Le(s) Gagnant(s) désigné(s) obtiendront les Lots définis à l'Article 4.2 ci-après.

Les Gagnants seront informés qu'ils ont gagné leurs Lots par l'envoi d'un message direct sur La Plateforme sur le compte indiqué lors de leur participation dans un délai de 3 (TROIS) jours à compter de la désignation du Gagnant.

4.2 LOTS

Chaque Gagnant bénéficiera du Lot suivant : Un relooking de sa chambre (luminaire à hauteur de 200€, la pose de luminaires et du papier peint par Yoojo, papier-peint pour la pièce désignée.)

Tout ce qui n'est pas détaillé ci-dessus reste à la charge du ou des Gagnant(s).

Les Gagnants recevront leurs Lots dans un délai de 30 (TRENTE) jours à compter de la réception du message privé et selon les conditions de la poste.

Le Lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le Gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au Lot proposé, un autre Lot d'une valeur équivalente.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le Lot, si le Gagnant (i) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) ne s'est pas conformé au présent Règlement.

ARTICLE 5 : CONTENUS ET DROITS DE LA PERSONNALITE

Dans le cadre du Jeu, en tant que Participant, vous nous autorisez expressément et gratuitement : à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer votre Contenu en lien avec le Jeu à toutes fins de communication interne ou externe, corporate ou financière, de promotion et de publicité des

produits et/ou de la Société Organisatrice, ainsi qu'à toutes fins de relations publiques, et à des fins historiques ou d'archives notamment sur les supports suivants :

(i) Affichages tout format, en quantité illimitée ;
(ii) Télévision, nombre de diffusion illimitée ;
(iii) Dans la presse papier et magazines, nombre de parution illimitée ;
(iv) Sur Internet (quel que soit le site et/ou le support, incluant les sites dits « réseaux sociaux » comme par exemple Instagram, Facebook, YouTube ou encore Dailymotion.) ;
(v) Sur tout autre support publicitaire (notamment par voie d'affichage sur lieu de vente et sur les produits de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe (ci-après les « **Supports** »).

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société Organisatrice d'adapter votre Contenu et d'apporter à la fixation initiale toute précision qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'altère pas votre image ou vos propos.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, à compter de la première diffusion de votre Contenu via la Plateforme, pour le monde entier, sans limitation en nombre et éventuellement par extrait, et pour tout type de Support (audiovisuel, presse, internet, etc.) pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion au public.

Vous déclarez expressément être titulaire des droits sur les Contenus que vous nous transmettrez.

Par ailleurs, dans le cas où vous auriez élaboré des créations dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer ces créations. Cette autorisation est valable cinq (5) ans à compter du transfert des créations sur la Plateforme, pour le monde entier et pour tout type de Support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice afin de permettre l'envoi du colis contenant le lot.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.
Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

- Si vous participez au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution des Lots ;
- Si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ;
- Si vous avez consenti à recevoir des messages de prospection commerciale, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à ce que vous procédiez à votre désinscription ou jusqu'à ce que vous nous demandiez de les supprimer ou à l'issue d'une période d'inactivité (aucune interaction active avec les marques) définie conformément aux règlementations et instructions au niveau local.

Conformément aux législations et règlementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

Netdistrict SA
Chemin du Pré-Fleuri, 5,
1228 Plan-les-Ouates

Ou à l'adresse électronique suivante :

contact@yoojo.com

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Enfin, si vous faites partie des Gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur les Supports votre nom, prénom pendant une durée de 1 jour.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

L'Organisateur est responsable de la délivrance des Lots valablement et effectivement gagnés ainsi que de la collecte des données à caractère personnel conformément à l'Article 6.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages liées à l'utilisation du réseau Internet, dont, sans que cette liste soit limitative :

- la mauvaise transmission et/ou réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; et
- tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers. En outre, l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour toutes conséquences dans la Participation au Jeu si vous communiquez des informations erronées, approximatives ou incomplètes et, en tout état de cause, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects liés à votre participation au Jeu tels que, de manière non exhaustive, la perte de profits ou de revenus ou la perte de clientèle.

Par ailleurs, il ne sera attribué qu'un Lot par Gagnant dans l'hypothèse où un bug informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages « gagnants » à un seul et même destinataire.
Si une défaillance dans le système de détermination des Gagnants survenait entraînant la désignation d'un nombre excessif de Gagnants, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard de l'ensemble des Participants au-delà du nombre total de Lots annoncés dans le présent Règlement et dans la publicité. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, l'Organisateur pourra décider de déclarer nul et non avenu l'ensemble du processus de détermination des Gagnants et d'annuler le Jeu, et à son choix, d'organiser à nouveau le Jeu à une période ultérieure. L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation du Jeu et d'attribuer les Lots valablement gagnés si la détermination des Gagnants effectifs est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les Participants.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlementation applicable.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante : Netdistrict SA
Chemin du Pré-Fleuri, 5,
1228 Plan-les-Ouates

Tout litige né à l’occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.
